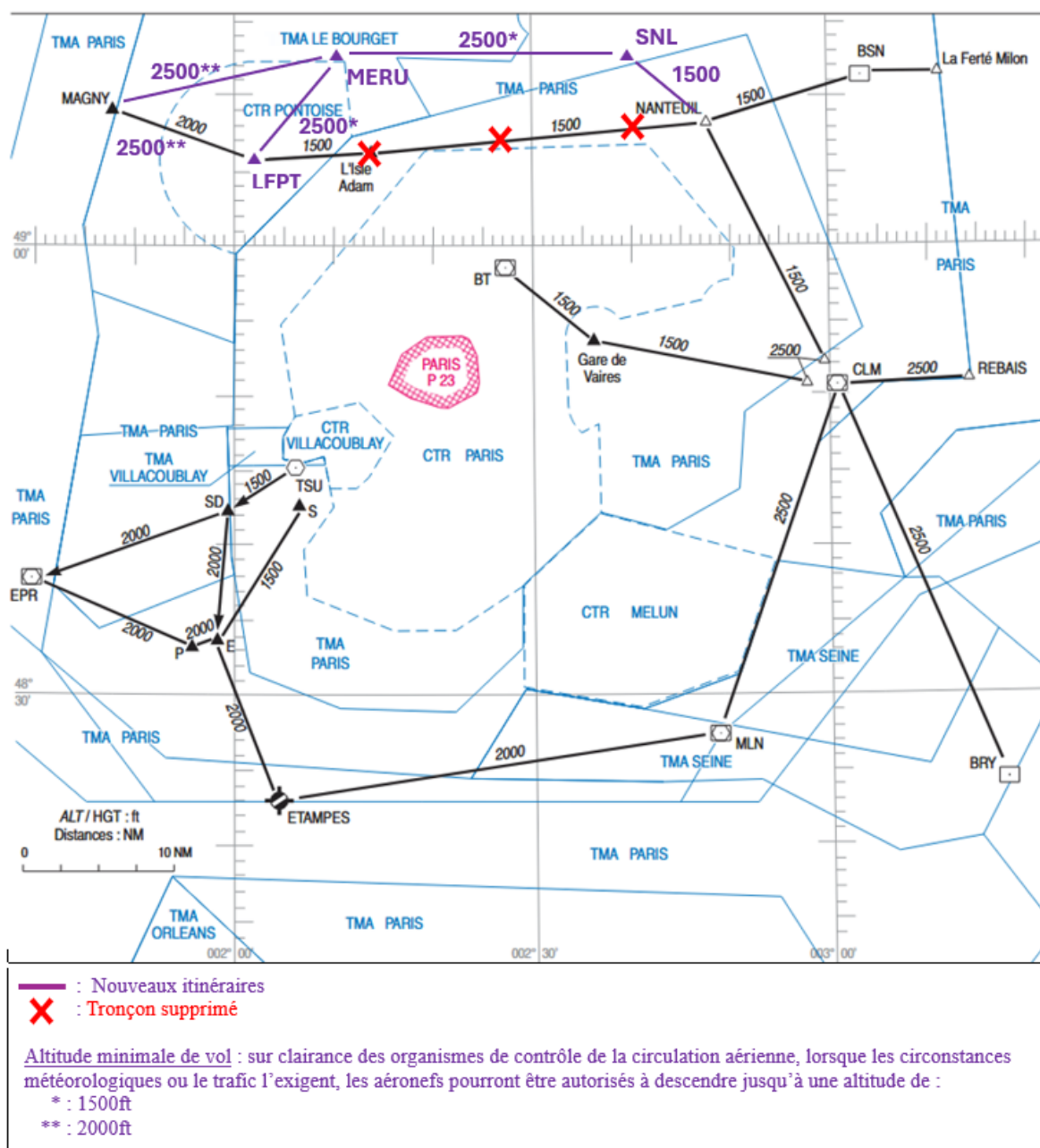


Objet : Expérimentation d'itinéraires de vol VFR de nuit au nord de la région parisienne, entre NANTEUIL et MAGNY, ainsi qu'au départ et à l'arrivée de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin (LFPT)

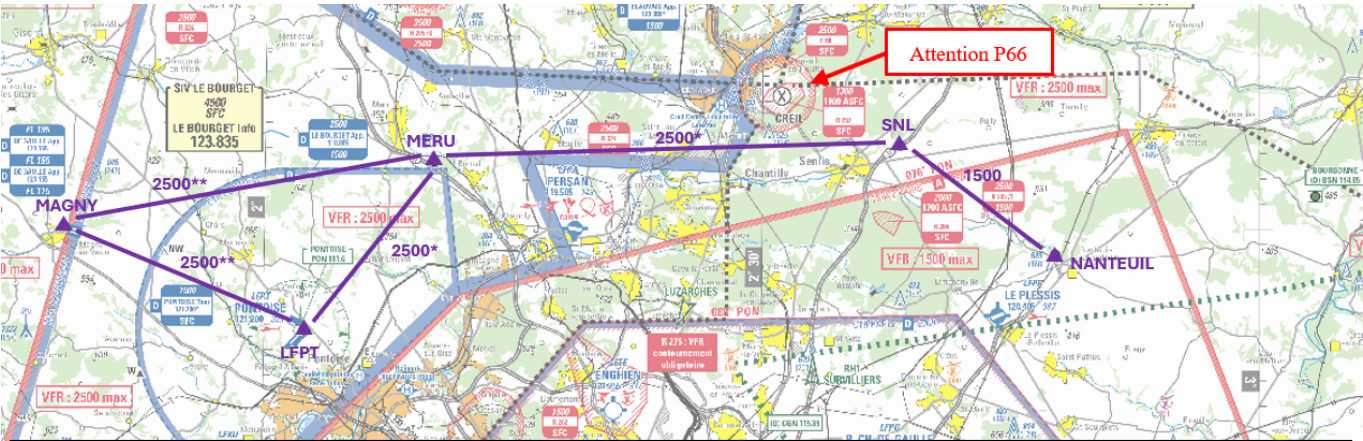
En vigueur : Du jeudi 01 octobre 2026 au vendredi 31 décembre 2027

Lieux : FIR : PARIS LFFF - AD : PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN LFPT

ITINÉRAIRES VFR DE NUIT - FIR PARIS (REGION PARISIENNE)



Extrait carte Itinéraire VFR de nuit Région parisienne - 16 avril 2026



Altitude minimale de vol : sur clairance des organismes de contrôle de la circulation aérienne, lorsque les circonstances météorologiques ou le trafic l'exigent, les aéronefs pourront être autorisés à descendre jusqu'à une altitude de :

- * : 1500ft
- ** : 2000ft

Extrait carte Région Parisienne 1/250000- Edition 01-2026

ACTIVITÉ
Expérimentation d'itinéraires de vol VFR de nuit au nord de la région parisienne, entre NANTEUIL et MAGNY, ainsi qu'au départ et à l'arrivée de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin (LFPT) en raison de la suppression du moyen de radionavigation PON au cycle AIRAC 10/26 en date du 01 octobre 2026.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
SS+30 - SR-30
SERVICES RENDUS
Selon les horaires d'ouvertures des services ATS : - Information de vol et d'alerte rendus par Paris INFO ou Paris CTL. - Service du contrôle rendu par LB APP dans la TMA du Bourget. - Service du contrôle rendu par Pontoise TWR dans la CTR de Pontoise.

CONSIGNES PARTICULIÈRES**ARRIVEES DEPARTS DE LFPT****Piste 04/22 homologuée VFR de nuit et munie d'un PCL****DEPARTS**

Contact Radio : Ecouter l'ATIS Pontoise et contacter PONTOISE TWR.

Hors ATS PONTOISE contacter LE BOURGET APP au plus tôt, en route vers le point MAGNY ou MERU.

En cas de panne radio au départ avant d'avoir clôturé avec le contrôle de Pontoise, faire demi-tour et suivre les dernières instructions reçues et/ou respecter les consignes générales de panne radio, en se présentant à la verticale de l'aérodrome à 1500 ft (1200 ft AAL).

Départ piste 22 : Après décollage, prendre une RM 199° 0.5 NM après avoir franchi l'extrémité de la piste. Au travers gauche de la route départementale D14, virer à droite pour rejoindre l'itinéraire du SUP AIP.

Départ piste 04 : - Pour rejoindre le point MAGNY : en fin de vent traversier, rejoindre l'itinéraire du SUP AIP.
- Pour rejoindre le point MERU : en fin de montée initiale, rejoindre le l'itinéraire du SUP AIP

ARRIVEES

Contact Radio : Écouter l'ATIS de Pontoise et contacter Le Bourget au minimum 3 minutes avant le point MAGNY ou SNL

Hors ATS PONTOISE contacter LE BOURGET APP.

En cas de panne de radiocommunication à l'arrivée, suivre les dernières instructions reçues et/ou respecter les consignes générales de panne radio, en se présentant à la verticale de l'aérodrome à 1500 ft (1200 ft AAL).

Ecouter l'ATIS du Bourget et Contacter LE BOURGET APP 3 min avant les points Magny ou Senlis (SNL) en précisant les intentions (desserte LFPT, LFPA, LFFE ou transit)

POINTS DE REPORT

Les points suivants sont créés :

Points	Coordonnées	Nom
SNL	49°13'16"N - 002°38'17"E	0.4NM au Nord-Est du péage de Senlis (autoroute A1) RDL 122°/ 23NM BOV <i>Route magnétique/Distance de SNL vers MERU : 266°/ 18.4NM</i>
MERU	49°12'32"N - 002°10'10"E	0.4NM au Nord du péage de Méru (autoroute A16) RDL 176°/ 13.7NM BOV <i>Route magnétique/Distance de MERU vers Point MAGNY : 258°/ 14.9NM</i>

En direction de MERU, viser la pointe sud de la ville de Méru pour identifier la barrière de péage.

L'attention des équipages est attirée sur la P66 (Creil) à proximité immédiate de la trajectoire MERU-SNL.

D'autre part, les points suivants déjà existants sont utilisés :

Points	Coordonnées	Nom
BSN	49°11'18"N - 003°03'23"E	DME Boursonne RDL 111°/ 38.5NM BOV <i>Route magnétique/Distance de BSN vers NANTEUIL : 256°/ 10.6NM</i>
NANTEUIL	49°09'00"N - 002°47'40"E	Nanteuil RDL 122°/ 30.5NM BOV <i>Route magnétique/Distance de NANTEUIL vers SNL : 303°/ 7.5NM</i>
MAGNY	49°09'47"N - 001°47'52"E	Magny-en-Vexin RDL 219°/ 21.5NM BOV
LFPT	49°05'48"N - 002°02'27"E	ARP de Pontoise - Le VOR de PON a été remplacé par l'ARP de Pontoise. <i>Route magnétique/Distance de MAGNY vers LFPT : 111°/ 1.04NM</i> <i>Route magnétique/Distance de MERU vers LFPT : 215°/ 8.4NM</i>

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Pendant la durée de validité du présent SUP AIP :

- Les itinéraires VFR de nuit FIR PARIS publiés dans l'AIP (Réf. ENR 3.3-) sont remplacés par ce SUP AIP.
- Les itinéraires VFR de nuit expérimentés sont obligatoires pour tous les aéronefs à l'exception des hélicoptères pour lesquels ils sont recommandés.
- Ces itinéraires VFR de nuit au départ et à destination de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles-en-Vexin sont utilisables en présence et en l'absence des services ATS.